

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



TROISIEME COMMISSION  
21e séance  
tenue le  
mercredi 26 octobre 1988  
à 10 heures  
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels\*

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21e SEANCE

Président : M. ABULHASAN (Koweït)

puis : M. GALAL (Egypte)

SOMMAIRE

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/43/SR.21  
28 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite) (A/43/583)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite) (A/43/601; A/C.3/43/L.13)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite) (A/43/3, A/43/634)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite) (A/43/3, A/43/354 et Corr.1, A/43/370, A/43/572)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/570)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

1. Mlle BYRNE (Etats-Unis d'Amérique) intervenant sur le groupe de points consacrés aux problèmes sociaux, rappelle le principe de base du système de protection sociale de son pays, qui est l'esprit de collaboration entre les citoyens et le Gouvernement, ce dernier ne pouvant pas prendre à sa charge tous les services sociaux. Les Etats-Unis ont toujours soutenu l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur des personnes âgées et, à l'instar de la Troisième Commission, qui a intégré des résolutions antagonistes en une initiative unique appelant l'attention sur les problèmes du vieillissement, ils préconisent la mise en commun de tous les fonds d'affectation spéciale destinés aux personnes âgées. Ils espèrent par ailleurs que les instituts sur le vieillissement seront financés par des contributions volontaires et non par les ressources de l'ONU.

2. Les jeunes constituant une ressource nationale très précieuse, il faut les préparer à acquérir leur autonomie et à réaliser leur potentiel de membres actifs de la société. Il faudrait fonder les diverses résolutions consacrées à la jeunesse en une résolution-cadre qui dynamiserait le travail de la Commission.

3. La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a attiré l'attention du monde sur les problèmes de ce groupe. La désignation par le Secrétaire général d'un représentant spécial pour la promotion de la Décennie donne à penser que davantage de ressources seront dégagées pour sensibiliser l'opinion

(Mlle Byrne, Etats-Unis)

mondiale aux problèmes des handicapés. Les Etats-Unis approuvent l'idée de réunir en 1992 une conférence mondiale chargée d'évaluer les activités de la Décennie et de proclamer une deuxième décennie de 1993 à 2002 pour donner suite aux résultats de la première. Ils prient instamment le Secrétariat d'élaborer, dans les limites des ressources disponibles, des plans détaillés pour une conférence qui marquerait la fin de la Décennie et pour une deuxième décennie, lesquels seraient soumis pour examen au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale en 1990.

4. Les Etats-Unis appuient la résolution 42/59 sur la prévention du crime et la justice pénale, mais trouvent qu'elle ne souligne pas assez l'importance du travail du Service de la prévention du crime et de la justice pénale, qui mérite d'être renforcé. Ils sont en outre favorables à la réunion de la conférence de 1990 à Vienne, lieu tout désigné.

5. Les Etats-Unis accordent une grande importance au rôle de la famille, que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires étudie depuis 1983 dans le cadre du développement. Ils estiment cependant prématuré d'envisager une année internationale de la famille, alors que le travail de base est encore loin d'être terminé.

6. Quant au point 144 de l'ordre du jour, la délégation des Etats-Unis partage le sentiment assez largement répandu qu'il faut en abandonner l'examen, car il nuirait au sérieux des travaux de la Commission.

7. Mme BROSNAKOVA (Tchécoslovaquie), prenant la parole au titre des points 90 et 107 de l'ordre du jour, rappelle certaines dispositions fondamentales de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, dont le vingtième anniversaire sera célébré en 1989. Elle souligne que la protection de la jeunesse, la consolidation de la famille et le respect des droits de l'homme ne peuvent être assurés que si les gouvernements procèdent aux réformes sociales indispensables dans le cadre de leurs plans généraux de développement.

8. Il est réconfortant de constater que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires se fixe comme objectif prioritaire de coordonner les politiques sociales aux plans national, régional et international. La délégation tchécoslovaque partage l'opinion exprimée par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne sur l'interdépendance du développement économique et social et la nécessité d'un approfondissement de la politique sociale, qui doit faire partie intégrante de la stratégie du développement. Dans son rapport (A/43/601), le Secrétaire général appelle l'attention sur les obstacles auxquels se heurte l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. Beaucoup de ces obstacles entravent aussi le développement, notamment dans les pays où les difficultés économiques sont telles que seule une intervention constructive de la communauté internationale pourrait avoir des effets positifs. Ce n'est que dans le cadre des mécanismes internationaux de coordination et d'incitation que les gouvernements peuvent espérer voir réussir l'action qu'ils mènent pour résoudre les problèmes de la jeunesse. Il est regrettable que cette

(Mme Brosnakova, Tchécoslovaquie)

interdépendance importante n'ait pas été soulignée dans le document A/43/601, qui donne par ailleurs des informations complètes et détaillées sur ce qui a été fait en faveur des jeunes au plan national comme au plan international et sur les perspectives d'avenir.

9. Depuis 1981, inspirée par la proclamation de l'Année internationale de la jeunesse, la Tchécoslovaquie présente chaque année un projet de résolution sur les droits des jeunes mettant l'accent sur le droit à l'éducation et au travail. Comme d'autres délégations, la délégation tchécoslovaque estime que les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale du Travail et l'Unesco, devraient mener une action plus énergique en faveur du respect de ces droits. Les renseignements que donne l'OIT sur le nombre de jeunes chômeurs dans les pays développés et en développement sont à cet égard très utiles. Cette année, la Tchécoslovaquie n'a pas voulu imposer ses vues dans la rédaction du projet de résolution qu'elle présentera avec l'Autriche, l'Egypte et les Pays-Bas. Elle considère que cela devrait contribuer à rationaliser les travaux de la Troisième Commission et à démontrer que les problèmes propres à la jeunesse ne peuvent être résolus que par une approche intégrée. Il est important que le texte de ce projet de résolution puisse être accepté par tous les Etats, quel que soit leur régime social, afin qu'ils participent tous à sa mise en oeuvre. Le prestige et le rôle de l'ONU s'en trouveront renforcés.

10. La délégation tchécoslovaque a écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de la représentante du Maroc, qui a souligné la nécessité de traiter collectivement les problèmes de la jeunesse. Comme elle l'a dit à maintes reprises, la délégation tchécoslovaque estime qu'il faut informer davantage les jeunes des pays développés des conditions catastrophiques dans lesquelles vivent leurs congénères des pays en développement. Les organisations de jeunes et les médias ont un rôle positif à jouer à cet égard. C'est souvent une jeunesse privilégiée et coupée des réalités du monde contemporain qui sombre dans la toxicomanie, l'alcoolisme et le crime. Certes, la jeunesse ne peut attendre passivement qu'on lui donne des informations objectives et équilibrées sur ce qui se passe dans le monde. C'est à elle d'exiger de savoir, de devenir un facteur de paix, de liberté et de progrès social.

11. Les idées diffusées lors de l'Année internationale de la jeunesse sont toujours d'actualité en Tchécoslovaquie où, dans le cadre de la restructuration générale de la société, les problèmes spécifiques de la jeunesse font l'objet d'une attention particulière.

12. De nombreux Etats se sont prononcés en faveur de la proclamation d'une année internationale de la famille. La Tchécoslovaquie estime qu'une telle proclamation serait une occasion exceptionnelle d'échanger des informations sur les conditions de vie des familles et le rôle qu'elles jouent dans les différentes sociétés. Une meilleure information permettra d'étudier de façon plus approfondie les problèmes des familles en vue de leur apporter une solution.

13. M. MATELA (Pologne) intervient sur le point 90 de l'ordre du jour en soulignant l'importance que son pays attache aux politiques et programmes concernant les jeunes, la jeunesse étant seule en mesure de résoudre les problèmes complexes qui sont déterminants pour l'avenir du développement. L'esprit créatif des jeunes, leur impatience et leur dynamisme doivent inspirer une réforme globale de toute la vie nationale. La Pologne compte environ 6 millions de jeunes entre 15 et 25 ans et la moitié de sa population a moins de 30 ans. Ses politiques en la matière comportent des aspects sociaux, pédagogiques, économiques et culturels et s'appuient sur un document de base : le Programme pour l'amélioration des conditions de vie des jeunes et leur entrée dans la vie active, établi en 1982. Inspiré par une approche intégrée, ce document a abouti à l'adoption d'une nouvelle législation et à la mise en place de services sociaux, ainsi qu'à l'application de programmes d'emploi, d'éducation et de formation professionnelle. Il a été révisé en juin 1987 par le Gouvernement polonais, qui a défini une nouvelle série de "Tâches majeures concernant la jeunesse pour la période 1987-1990" et créé un Comité pour la jeunesse et la culture physique chargé d'en diriger l'exécution.

14. La Pologne a dûment tenu compte des objectifs et des expériences de l'Année internationale de la jeunesse et a systématiquement informé le Secrétaire général et les organes compétents de l'ONU de la situation nationale en la matière. Les organisations de jeunes jouent un rôle important en faisant mieux connaître l'Organisation aux jeunes Polonais. La Pologne reconnaît pleinement l'action de l'Office des Nations Unies à Vienne et surtout du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, qui suscite et encourage la coopération internationale pour toutes les questions intéressant les jeunes et à qui elle continuera à apporter son appui.

15. En ce qui concerne le point 92, la délégation polonaise estime qu'il faut évaluer les aspects positifs et négatifs de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. A son avis, la Décennie pâtit surtout de l'absence de structures nationales de coordination dans de nombreux pays, de l'insuffisance des plans nationaux inspirés de cet important document de portée mondiale, de la carence de l'information en la matière, de la pénurie des ressources et de la mauvaise définition des priorités. Il faudrait donc pour le reste de la Décennie privilégier la promotion du Programme d'action mondial et amener la communauté internationale à redoubler d'efforts pour donner aux handicapés des chances égales dans la société.

16. Dans cet esprit, le Gouvernement polonais, en dépit de ses difficultés économiques, n'a pas ménagé ses efforts à l'égard de cet important groupe de population et a obtenu des progrès considérables dans divers domaines : accès des enfants et des adolescents handicapés aux écoles publiques; possibilités satisfaisantes d'emploi pour les handicapés; accès à des services sanitaires spécialisés et à des centres de réadaptation; accélération de la construction de logements spécialement adaptés à leurs besoins; augmentation des pensions d'invalidité pour les handicapés et amélioration du système de protection sociale assurée par les institutions administratives. En outre, le Conseil supérieur pour les personnes âgées ou handicapées présente au Gouvernement des analyses et des propositions sur les grands problèmes qui se posent à ces deux groupes. La délégation polonaise souscrit à la plupart des propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/43/634) et elle est prête à coopérer sans réserve à l'élaboration d'une résolution acceptable sur la question.

17. M. KALLEHAUGE (Danemark), intervenant sur le point 92 de l'ordre du jour en sa qualité de représentant des organisations danoises de personnes handicapées, souligne le succès incontestable de l'Année internationale des personnes handicapées, qui a appelé l'attention sur ce groupe de population et sensibilisé le public à ses problèmes. Les progrès, cependant, sont lents et l'objectif à atteindre demeure de faire pleinement participer les handicapés à la société et de leur amener des chances égales.

18. On a tendance par souci d'information à avancer des chiffres. On invoque ainsi pour la population mondiale des handicapés celui de 500 millions, mais il serait préférable de dire que les personnes handicapées représentent 7 à 10 % de la population, pour faire valoir qu'elles constituent un groupe minoritaire. Or, dans une démocratie, la minorité obtient ce que lui accorde la majorité, ni plus ni moins. Ce n'est que lorsque la majorité et ses dirigeants prennent conscience des obstacles concrets auxquels se heurtent les personnes handicapées dans leur environnement habituel (par exemple absence d'informations auditives pour les aveugles) qu'ils commencent à avoir mauvaise conscience et que la minorité peut avoir des raisons d'espérer. La majorité commence alors à agir, dans un mouvement de charité qui est en fait le premier pas vers l'égalité. Le processus est engagé au niveau international, mais la route est encore longue jusqu'à la participation et l'égalité pleine et entière des personnes handicapées.

19. Depuis quelques années déjà, la politique danoise d'aide aux pays en développement donne la plus haute priorité aux programmes en faveur des groupes de population les plus défavorisés, et lequel est plus déshérité que les handicapés?

20. Le Danemark souscrit pleinement aux recommandations formulées dans le rapport de la Réunion mondiale d'experts chargée d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (CSDHA/DDP/GME/7). Il souligne l'importance des quatre thèmes définis dans ce rapport : prévention, réadaptation, égalité des chances et rôle des personnes handicapées et de leurs organisations, en insistant sur le dernier, car la participation active des organisations de handicapés est la condition sine qua non du succès de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial. En effet, les hommes politiques sont les porte-parole de leurs électeurs. Si ceux-ci n'ont pas conscience d'un problème, il échappera à leurs élus. Le Danemark engage donc instamment tous les Etats Membres de l'ONU et l'Organisation elle-même à s'employer tout particulièrement à soutenir les organisations de handicapés pour assurer la participation active de ces personnes au reste de la Décennie.

21. L'insuffisance des ressources et la pénurie des fonds étant chose courante, il s'agit de définir des tâches prioritaires pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial. Le Danemark recommande vivement l'affectation de ressources budgétaires et extra-budgétaires au Service des personnes handicapées du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Il se réjouit qu'on désigne un représentant spécial du Secrétaire général pour relancer le reste de la Décennie, mais cette mission ne pourra être accomplie sans les ressources nécessaires. Pour souligner l'importance du rôle des organisations de handicapés,

(M. Kallehauge, Danemark)

le Danemark recommande l'organisation par le Service des personnes handicapées à Vienne, en collaboration étroite avec l'ONG Disabled Peoples International, d'un stage de formation d'animateurs à l'intention des handicapés des pays en développement pour les aider à s'organiser. Ce séminaire servirait de modèle à l'organisation de manifestations analogues dans différentes régions du monde en développement sous les auspices du PNUD et avec l'aide des pays industrialisés.

22. Il est encourageant de constater que, pour la première fois, les experts réunis à Stockholm en août 1987 étaient eux-mêmes des handicapés. Ce nouveau rôle qui se dessine pour les personnes handicapées et leurs organisations dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial exige la concertation des efforts à tous les niveaux pour assurer la participation des handicapés à la prise des décisions qui les concernent.

23. M. OSNATCH (République socialiste soviétique d'Ukraine), prenant la parole sur le point 93, dit que la prévention du crime ne peut plus être considérée comme une affaire exclusivement nationale. Il revient à l'ONU d'harmoniser la lutte que mènent tous les Etats contre le crime organisé, qui ne connaît plus de frontières. La représentante des Etats-Unis a brossé le tableau des ravages effrayants que causent la toxicomanie et le trafic illicite des stupéfiants. Pour en venir à bout, les organismes de répression devraient resserrer leur collaboration tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral.

24. En RSS d'Ukraine, on met de plus en plus l'accent sur la prévention. A la faveur de la restructuration et de la démocratisation qui en découle, le Code pénal a été profondément remanié ces dernières années dans le sens d'un adoucissement des peines. Il s'agit de s'attaquer aux causes des crimes ou d'en atténuer les effets afin de réduire et, à terme, d'éliminer complètement la criminalité.

25. C'est surtout parmi les jeunes que cette action est nécessaire. Pour prévenir la délinquance juvénile, il importe de garantir le droit à l'éducation et le droit au travail ainsi que de faire participer les jeunes à tous les domaines de la vie sociale. La législation privilégie l'approche éducative et préventive. Les jeunes incarcérés peuvent suivre un enseignement secondaire ou une formation professionnelle. A leur sortie de prison, on s'occupe de leur réinsertion sociale pour prévenir toute récidive. La pratique des condamnations avec sursis et des libérations conditionnelles se généralise. De l'avis de la RSS d'Ukraine, le succès de la lutte contre la criminalité dépend moins de la sévérité des peines et du renforcement des mesures de répression que de la dénonciation systématique des crimes et du caractère inéluctable du châtement des coupables.

26. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne est appelé à jouer un rôle important de coordination aux plans international et régional, mais il devrait accorder plus d'attention à la diffusion d'informations sur les questions relatives à la lutte contre la criminalité.

27. Les différents congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ont permis d'échanger des données d'expérience et des informations ainsi que d'étayer les efforts déployés par la communauté internationale dans ce domaine. Des préparatifs du huitième Congrès se sont déjà dégagées de nombreuses idées intéressantes et l'on peut espérer qu'il constituera un nouveau progrès sur la voie de l'élimination totale de la criminalité.

28. Mme ALTURAIHI (Iraq), prenant la parole sur les points de l'ordre du jour consacrés aux problèmes sociaux, dit que la solution de ces problèmes exige une approche globale et interdisciplinaire, ainsi que la coordination et la planification des efforts à l'échelle nationale, régionale et internationale. A cet égard, l'Iraq souscrit à la proposition du PNUD en faveur de la coordination des différents programmes. Il souligne l'importance des commissions régionales, qui peuvent notablement contribuer à atténuer les problèmes posés notamment par la pauvreté, la famine, la sécheresse, les inondations qui frappent de nombreuses régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

29. La délégation iraquienne évoque les fléaux du chômage et de la drogue, qui tiennent pour une grande part à l'exode rural.

30. Elle aborde le point 107 de l'ordre du jour, qui, à son sens, est la base de tous les autres points examinés, car la famille touche aux problèmes des jeunes, des personnes âgées et des handicapés. La famille est en effet pour l'homme la cellule, où traditionnellement et universellement il apprend à faire l'expérience de la vie. Cependant, l'évolution des temps modernes a affaibli son rôle et il faut compenser cet effritement de la famille par des mesures de sécurité et de protection sociales. L'Iraq a adopté à cette fin une loi complète et intégrée de protection sociale qui tient compte des besoins de la famille, des handicapés et d'autres groupes vulnérables.

31. La représentante de l'Iraq explique que les difficultés d'adaptation aux progrès technologiques, mises en lumière par exemple par les problèmes de la couche d'ozone, de l'élimination des déchets nucléaires, de la disparition de nombreuses plantes médicinales et variétés d'animaux, ont suscité chez les jeunes un sentiment d'angoisse. L'Iraq souscrit à la proclamation d'une année de la famille et propose d'en consacrer les quatre trimestres successivement aux problèmes des jeunes, des personnes âgées, des handicapés par rapport à la famille et aux aspects intersectoriels de ces trois groupes de population. Il souligne le rôle que pourrait jouer l'Unesco en favorisant les échanges de jeunes entre pays en développement et pays industrialisés. L'écart des générations est un phénomène naturel, mais les jeunes pourraient apporter leur aide, par exemple en cas de catastrophes naturelles. Il faudrait aussi organiser à l'intention des jeunes des pays en développement des cours d'été, des stages de formation technique et des activités de formation continue dans le cadre, par exemple, de séminaires régionaux.

32. Les personnes âgées posent des problèmes alarmants, alors qu'il conviendrait de les considérer comme une ressource nationale, comme c'est le cas au Japon. Il faut éviter de les isoler dans des établissements spécialement conçus à leur intention et profiter de leur expérience et de leurs avis pour leur permettre de contribuer à résoudre leurs propres problèmes.

33. M. SOMOGYI (Hongrie) dit que malgré tous les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés il y a près de 20 ans dans la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. La contribution apportée par les organismes des Nations Unies à la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et d'autres instruments internationaux pertinents est digne d'éloges.

(M. Somogyi, Hongrie)

34. La Hongrie s'est engagée sur la voie de profondes réformes qui, si elles donnent la priorité à l'efficacité économique, ne diminuent en rien l'attention accordée aux questions sociales. C'est en effet dans le cadre d'une réforme sociale globale que l'on peut le mieux traiter les problèmes particuliers de divers groupes sociaux, notamment des plus défavorisés.

35. S'agissant du point 89 de l'ordre du jour, on ne peut que s'inquiéter de l'accélération du vieillissement de la population. La Hongrie appuie sans réserve les idées et recommandations du Plan d'action international sur le vieillissement et contribuera à sa mise en oeuvre. Elle accueille favorablement la création à Malte de l'Institut international sur le vieillissement et toutes autres initiatives constructives de ce type.

36. Pour ce qui est du point 92 de l'ordre du jour, la délégation hongroise suit avec grand intérêt l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Conscient de ce que les personnes handicapées ont non seulement besoin d'être aidées financièrement mais aussi d'être prises en charge par la société tout entière, le Gouvernement hongrois travaille en collaboration étroite avec les organisations et associations non gouvernementales à améliorer leurs conditions de vie. Il met tout en oeuvre dans les domaines de la prévention et de la réadaptation et s'efforce d'améliorer l'image des personnes handicapées en les présentant comme de véritables partenaires du développement de la société et non comme de simples bénéficiaires d'avantages sociaux.

37. En ce qui concerne les politiques et programmes relatifs à la jeunesse, il est certain qu'en une période d'évolution économique et sociale accélérée, il importe d'étudier en permanence les politiques nationales et internationales visant les jeunes pour encourager celles qui reflètent effectivement les besoins et les attentes de la jeunesse. Une commission parlementaire vient d'être créée en Hongrie pour coordonner la rédaction d'une nouvelle loi sur la jeunesse en consultation avec les diverses organisations de jeunes du pays.

38. S'agissant des activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse, la Hongrie attache une importance primordiale à ce que puissent s'établir des contacts directs et illimités entre les jeunes de divers pays, ce qui ne pourra que favoriser une meilleure compréhension entre les jeunes et renforcer la confiance entre les Etats.

39. Pour ce qui est du point 107 de l'ordre du jour, la délégation hongroise a toujours estimé qu'il fallait faire mieux connaître le rôle que jouent les familles dans le processus du développement. Il convient d'appliquer des politiques qui tiennent mieux compte des préoccupations des familles et en assurent efficacement le bien-être.

40. La Hongrie a toujours attaché la plus haute importance à la coopération entre Etats en matière de prévention du crime et de justice pénale. Elle est en faveur d'une application intégrale du Plan d'action de Milan et attend beaucoup du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le quarantième anniversaire du programme de travail de l'Organisation

(M. Somogyi, Hongrie)

des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale devrait donner l'occasion aux Etats Membres de réaffirmer leurs engagements et d'améliorer la coopération internationale en la matière.

41. A propos du point 144 de l'ordre du jour, M. Somogyi dit que ce ne sont pas seulement les manifestations de chauvinisme et de racisme qui devraient être interdites dans les relations internationales, mais aussi toutes les autres formes de discrimination comme toutes les violations des instruments juridiques bilatéraux ou multilatéraux et le non-respect des normes internationales, qui sont tout autant préjudiciables aux bonnes relations entre Etats, à la paix et à la sécurité. La libre circulation des informations et des idées est une condition essentielle de l'éducation de la jeunesse et, en fait, de la population tout entière, dans le respect de la dignité et de l'égalité de tous les hommes et dans un esprit d'ouverture et d'amitié à l'égard des autres nations.

42. Soucieuse de démontrer l'importance qu'elle attache au respect des obligations assumées en vertu des instruments juridiques internationaux et aux procédures internationales de surveillance et de contrôle, la Hongrie a récemment accepté de reconnaître la compétence du Comité des droits de l'homme visée à l'article 41 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et a adhéré au Protocole facultatif y relatif. Aucun gouvernement ne devrait priver ses citoyens ou la presse de l'exercice des droits et libertés consacrés dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Par ailleurs, les relations de bon voisinage entre Etats ne peuvent se développer que sur la base de l'ouverture, de la confiance et du respect mutuel et non à partir de restrictions et d'interdictions.

43. Mme KABA (Côte d'Ivoire) déclare, au titre du point 90, que la politique sociale du Gouvernement ivoirien est axée sur la promotion des jeunes et sur leur épanouissement intellectuel, physique et moral. Comme ils sont appelés à prendre un jour les rênes du pays, ils sont associés à toutes les activités sociales, politiques et économiques entreprises au plan national. Ainsi, en l'espace d'un quart de siècle, le taux de scolarisation a spectaculairement augmenté dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire sans que la qualité de l'enseignement dispensé s'en trouve diminuée. Cet enseignement, qui absorbe aujourd'hui 40 % du budget national, se veut adapté tant aux réalités locales de la société ivoirienne qu'aux exigences du monde moderne. C'est pourquoi on dispense des cours d'instruction civique et morale mais aussi d'informatique et on a entrepris un effort de revalorisation du travail manuel en vue de favoriser le maintien et le retour des jeunes à la terre. Grâce à cette action, la politique mise en oeuvre par le Gouvernement, pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays par la promotion de cultures vivrières mais surtout pour freiner l'exode rural des jeunes qui deviennent souvent dans les villes des victimes du chômage, de la toxicomanie, de la prostitution et de la délinquance, a connu un grand succès auprès de la jeunesse ivoirienne.

44. S'il est important, comme le disait le Directeur général de la FAO, de préparer l'avenir des jeunes, il ne faut pas pour autant oublier d'assurer leur épanouissement présent. Le Gouvernement ivoirien, conscient qu'une jeunesse

(Mme Kaba, Côte d'Ivoire)

marginalisée est facteur d'instabilité politique, associe les représentants des mouvements de jeunes aux décisions importantes prises à leur endroit et encourage ces derniers à former des associations à vocation pacifique, comme le Club Gandhi, le Club Martin Luther King ou des coopératives de jeunes ruraux qui oeuvrent à la protection de l'environnement, conformément aux objectifs de l'Année internationale de la jeunesse : Participation, paix et développement. De même, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, la Côte d'Ivoire a accueilli des jeunes sportifs des pays francophones d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et de l'océan Indien, a organisé un festival international de théâtre scolaire et universitaire de la francophonie et, sur le plan national, a encouragé la participation des jeunes à la préservation du patrimoine culturel du pays.

45. La Côte d'Ivoire a examiné avec intérêt les rapports du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris par l'ONU dans le domaine social (A/43/601, A/43/583, A/43/570 et A/43/572) qui contiennent des propositions à mettre en oeuvre pour assurer le développement social des pays en développement. Malheureusement, nombreux sont les pays d'Afrique ou d'Amérique qui, frappés de plein fouet par la récession mondiale, n'ont pas les moyens de mettre en pratique ces propositions. De plus, les mesures préconisées par le FMI au début des années 80 pour réduire le déficit de la balance des paiements des pays débiteurs et favoriser leur croissance économique ont, en entraînant des réductions importantes des dépenses sociales, encore aggravé la situation de la population en général et plus encore le sort des groupes vulnérables que sont les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Pour en savoir plus sur les conséquences de ces mesures (aggravement de la malnutrition et des maladies infectieuses, détérioration de la qualité de l'enseignement et baisse du taux de scolarisation, notamment en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Amérique latine), il suffit de se reporter à la publication de l'UNICEF sur l'ajustement à visage humain. Les Etats Membres doivent donc mettre l'accent sur les priorités sociales des pays en développement dans l'élaboration de la Stratégie internationale pour le développement de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, question à laquelle le Conseil économique et social a d'ailleurs consacré sa résolution 1988/76.

46. M. JATIVA (Equateur), prenant la parole au titre du point 107, se félicite de la proposition du Secrétariat d'élaborer une politique sociale active, intégrée et interdépendante dans les domaines économiques, scientifiques, démographiques et culturels qui aurait pour but de promouvoir le mieux-être des secteurs défavorisés de la population et de préserver ainsi l'harmonie sociale et la stabilité politique des pays. Cette politique suppose une évolution positive des relations internationales, le règlement juste et rapide des problèmes économiques auxquels se heurtent les pays en développement, et surtout de celui de la dette, qui porte atteinte au droit au développement de leur population et menace les bases de la démocratie. Elle suppose aussi une prise de conscience de la crise généralisée des valeurs que connaissent tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

47. L'Equateur se félicite que la question de la famille dans le processus de développement fasse l'objet d'un point de l'ordre du jour distinct car la famille joue le rôle d'intermédiaire entre l'individu et la société et à ce titre peut prendre une part active aux politiques sociales nationales et au processus de

(M. Jativa, Equateur)

développement. Elle joue désormais un rôle déterminant dans la prévention de l'abus des drogues, de l'alcoolisme, de la délinquance, ainsi que dans la promotion du respect des personnes handicapées et des personnes âgées. Il est donc d'autant plus préoccupant de constater que la famille est victime de la crise économique mondiale et de ses corollaires que sont la pauvreté, le chômage, la malnutrition et la réduction des dépenses sociales. Toutefois, à la faveur du regain d'intérêt dont a bénéficié la famille, des études ont été faites sur le droit de la femme à participer, à égalité avec les hommes, au développement socio-économique, sur l'urbanisation progressive et l'immigration, l'union libre, l'accroissement du nombre de divorces, la violence dans la famille, l'abandon des mineurs, les familles monoparentales et la grossesse chez les adolescentes.

48. De même, il est fait une place importante à la famille dans les principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/125. Une réunion de réflexion a été récemment organisée par l'Unesco à Caracas (Venezuela) sur les thèmes de la famille, du développement et des politiques en faveur de la famille en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette réunion a permis des échanges constructifs d'informations et de données d'expérience entre représentants d'organismes publics et privés de la région sur le renforcement de la famille en tant qu'agent du développement. Elle a adopté un document final qui contenait une série de conclusions et recommandations relatives à la définition de la famille en vue de l'élaboration de politiques gouvernementales, à la protection et à la promotion juridiques de la famille, au rôle de l'Etat et des ONG au niveau de la famille. De même que l'appui de l'Etat à la famille, en particulier dans les milieux défavorisés, était indispensable pour que cette dernière assume un rôle constructif dans le développement, de même la participation active de la famille était indispensable à l'Etat pour mener un processus de développement axé sur la satisfaction des besoins de l'ensemble de la population. Les participants à la réunion de Caracas ont fait savoir à l'Assemblée générale qu'ils appuyaient la proposition tendant à proclamer une année internationale de la famille. L'Equateur appuie lui aussi cette proposition qui permettra de multiplier les recherches sur la famille à différents niveaux, d'identifier les obstacles au bien-être des familles et de sensibiliser l'opinion publique au rôle que la famille joue dans le processus de développement tout en favorisant la coopération internationale.

49. Sur le plan national, l'Equateur a créé en 1980 un Institut national de l'enfant et de la famille auquel sont associées les plus hautes instances du Gouvernement. Cet institut est chargé d'améliorer la qualité des services dispensés aux enfants et aux familles par divers moyens : création d'organisations, formation, diffusion de matériel spécialisé, législation et politiques axées sur les besoins des mineurs et de la famille équatorienne, grâce à un soutien accru et à une coopération technique et financière à l'échelle nationale et internationale. Un programme visant à favoriser un changement d'attitude positif dans le domaine familial et social en faisant participer les pères de familles au processus éducatif a été organisé avec la participation d'un organisme régional spécialisé dans les questions relatives à l'enfance et à la famille. L'Institut fait partie des organismes que le nouveau Gouvernement équatorien souhaite renforcer. En

(M. Jativa, Equateur)

effet, la crise économique mondiale qui a frappé encore plus durement les secteurs les plus défavorisés de la population rend nécessaire une action sociale prioritaire en leur faveur, action que le Gouvernement entend mener à bien dans un souci de justice et d'égalité sociales et dans le respect de la liberté.

50. Mme TAVARES ALVAREZ (République dominicaine) se félicite des résultats obtenus au cours de l'année écoulée par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, en dépit des dures contraintes financières qui risquent de réduire ses activités. Le rapport du Secrétaire général sur le vieillissement (A/43/583) présente une analyse claire, concise et minutieuse des activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement ainsi que des recommandations pratiques à l'intention de la Troisième Commission, dont plusieurs méritent une attention particulière. Il s'agit notamment de la création fort nécessaire d'un centre d'échange et d'information sur le vieillissement qui relèverait du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et de la nomination au Centre de Vienne d'un conseiller en matière de politiques et programmes relatifs au vieillissement. La République dominicaine juge particulièrement intéressante à ce propos la proposition tendant à faire du vieillissement une question prioritaire dans le prochain projet de plan à moyen terme pour la période commençant en 1992 et dans l'élaboration de la Stratégie internationale pour le développement de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000) ainsi que le projet d'approche à l'échelle du système pour l'application du Plan d'action sur le vieillissement. Elle appuie en outre la recommandation visant à faire coïncider la prochaine réunion interinstitutions avec la deuxième opération d'examen et d'évaluation de mars 1989 et avec la trente et unième session de la Commission du développement social.

51. En ce qui concerne la deuxième opération d'examen et d'évaluation, la délégation dominicaine fait siennes les suggestions du Secrétaire général, notamment celle concernant la possibilité de tenir, après l'examen de mars 1989, une consultation interrégionale dont les recommandations serviraient à formuler un programme d'action concerté d'ici à l'an 2000. Au cours de cet examen, auquel il faudrait encourager les ONG et le secteur privé à participer, la Commission du développement social pourrait élaborer un programme d'activités à entreprendre à l'échelle mondiale à l'occasion du dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

52. Le rapport du Secrétaire général contient pour la première fois une analyse comparative, avec chiffres et diagrammes à l'appui, des activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement pendant la période 1983-1986 et la période 1987-1988. Cette analyse fait apparaître une évolution que la République dominicaine juge positive, de la nature des projets financés par le Fonds qui, en 1983-1986, étaient consacrés à 90 % à la recherche, à la formation et aux échanges d'informations alors qu'en 1987-1988, ils reflétaient l'importance reconnue récemment aux échanges de connaissances et de données d'expérience entre pays en développement, conformément au Plan d'action dans lequel la coopération technique occupait une place privilégiée. Le rapport met aussi en évidence le déficit du Fonds, qui va en s'aggravant et résulte de l'accroissement des demandes d'assistance prioritaires auxquelles le Fonds est appelé à répondre.

(Mme Tavares Alvarez, Rép. dominicaine)

Si cette tendance se confirme, une intervention d'urgence des gouvernements, des ONG et du secteur public s'imposera. Le rapport du Secrétaire général montre en outre que le Fonds a su se servir des donations modestes qui lui avaient été faites à sa création pour mobiliser une somme quatre fois plus importante, ce qui prouve qu'il peut jouer un rôle catalyseur dans la mobilisation des ressources financières pour les activités liées au vieillissement.

53. La République dominicaine, consciente de la diminution des ressources financières et humaines dont dispose le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, ne peut toutefois que déplorer les réductions de personnels opérées au sein du Groupe sur le vieillissement alors même que les résolutions de l'Assemblée générale en demandaient le renforcement. Ces réductions remettent, à son avis, fortement en question la capacité du Groupe de s'acquitter de son mandat. La République dominicaine pense qu'il serait intéressant de savoir quels sont les effectifs actuels du Groupe par rapport aux années précédentes, s'il a davantage été touché que les autres services du Centre par la crise financière, s'il est vrai que le Groupe pourrait être fusionné avec une autre unité du Centre, ce qui est absolument contraire aux vœux des Etats Membres et aurait des répercussions négatives sur l'exécution de ses programmes et quel est le solde actuel du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement. Elle rappelle la demande qu'elle a faite au Secrétaire général, et à laquelle ce dernier a accédé, d'approuver l'affectation de crédits provenant du Fonds pour la promotion d'un programme des Nations Unies relatif au vieillissement en vue de convoquer un groupe spécial d'experts chargé d'étudier la possibilité de créer une fondation mondiale sur le vieillissement et l'élaboration d'un programme d'action concerté d'ici à l'an 2000. Cette fondation, dont la création est envisagée au même titre que d'autres moyens novateurs d'aborder la question du vieillissement, pourrait d'une part attirer des fonds privés, renforcerait sans aucun doute les activités entreprises dans ce domaine et contribuerait à élargir la coopération existant entre l'ONU et les ONG. Elle servirait également à renforcer la capacité du Fonds de mobiliser des crédits pour les activités concernant le vieillissement, notamment en vue de lancer la vaste campagne d'appel de fonds mentionnée dans le rapport du Secrétaire général.

54. M. Galal (Egypte) prend la présidence.

55. M. BORG OLIVIER (Malte) dit que son pays prend une part active aux questions relatives au vieillissement depuis la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, durant laquelle Malte a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la question des personnes âgées et des vieillards, point qui a d'ailleurs été inscrit ensuite chaque année. Malte a sérieusement contribué aux travaux de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement convoquée en 1982 et a présidé les travaux du Comité plénier qui a élaboré le Plan d'action international sur le vieillissement.

56. Malte a offert d'accueillir sur son territoire l'Institut international du vieillissement dont la création a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1987/41. Cet institut a été effectivement créé en tant qu'organe autonome par l'accord signé le 9 octobre 1987 entre le Premier Ministre de Malte et le Secrétaire général de l'ONU. Depuis son inauguration, le

(M. Borg Olivier, Malte)

15 avril 1988, l'Institut a pris des contacts avec un certain nombre d'institutions spécialisées, d'autres organisations, de programmes et d'organismes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales s'occupant des questions de vieillissement. On citera à ce propos un accord de collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, par lequel cette dernière met à la disposition de l'Institut sa banque informatisée de données démographiques et de données de base sur la population ainsi que des projections nationales intéressant la plupart des pays de la CEE. La Commission communiquera également à l'Institut les études et rapports qui seront établis sur les politiques relatives au vieillissement dans le cadre des projets financés par le FNUAP. Le Secrétaire général de la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA), lors de la visite qu'il a faite à Malte en juillet 1988, a accepté d'envoyer des experts pour aider l'Institut dans ses programmes de formation, de recherche et de rassemblement de données et de faire connaître les objectifs et les activités de l'Institut à ses affiliés, en particulier dans les pays en développement. Le FIAPA organisera à Malte en novembre 1988 un congrès mondial sur le vieillissement qui réunira plus de 1 000 participants. L'Organisation internationale du Travail va organiser, en collaboration avec l'Institut, une réunion d'experts afin d'aider l'Institut à élaborer un programme à court terme sur le travail et la retraite et mettre au point du matériel de formation. L'Institut a également pris contact avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Ecole de médecine de l'Université de Malte en vue de la convocation conjointe d'une réunion d'experts sur une formation à court terme à la gériatrie.

57. L'Institut est financé par des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ces organisations sont invitées en outre à appuyer les opérations de l'Institut en fournissant des services de spécialistes, en versant des allocations de logement et autres et en finançant des projets de recherche, des réunions, des séminaires et des conférences. Les Nations Unies pourraient, si elles disposent des fonds et des ressources nécessaires, apporter aux activités de l'Institut une coopération technique et des services d'appui (spécialistes, bourses, documentation, matériel de formation et informations statistiques). Elles pourraient également assister l'Institut dans ses opérations de collecte de fonds et l'aider à obtenir l'appui d'autres gouvernements, institutions et programmes intergouvernementaux.

58. Le Gouvernement maltais a conclu avec le PNUD et le FNUAP des accords qui lui permettront de financer diverses activités pendant les quatre années à venir. Dans le cadre du projet bénéficiant de l'assistance du PNUD, l'Institut a pris contact avec des consultants de huit pays qui seront chargés d'effectuer des enquêtes nationales, lesquelles permettront à l'Institut de déterminer les besoins de formation dans les pays en développement en vue d'élaborer des programmes appropriés.

59. Diverses réunions d'experts seront convoquées, comme il est recommandé dans les descriptions de projets du PNUD et du FNUAP, pour aider l'Institut à mettre au point des cours de formation, des programmes d'enseignement et du matériel de formation et les adapter aux besoins des pays en développement. On prévoit également d'organiser des séminaires de formation. L'Institut et l'Université de

(M. Borg Olivier, Malte)

Malte se sont déjà réunis plusieurs fois pour préparer ensemble la première réunion d'experts sur la formation et l'éducation à long terme dont l'objectif est la mise au point de programmes et de cours universitaires pour former des étudiants à la gérontologie et à la gériatrie, cet enseignement devant déboucher sur un diplôme universitaire. L'Institut étudie actuellement les programmes de formation de divers instituts et universités du monde. Un groupe d'experts du Séminaire international sur les politiques et stratégies en vue de la participation des personnes âgées au développement s'est réuni à Malte en février 1988; cette réunion a permis d'échanger des données d'expérience et d'examiner les politiques et programmes concernant le vieillissement dans les pays en développement. Onze experts y ont participé, ainsi que des observateurs d'organismes des Nations Unies et de Malte.

60. Le Conseil de l'Institut a tenu en octobre sa première session ordinaire pendant laquelle il a examiné le programme de travail de 1989 et donné des directives sur l'établissement du programme de travail pour 1990-1991.

61. Etant donné qu'en l'an 2000, plus des trois cinquièmes de la population mondiale du troisième âge vivront dans les pays en développement, on ne peut que se réjouir qu'une coopération internationale s'instaure pour formuler des programmes concertés de mesures visant à maximiser les ressources et les avantages; il faut toutefois éviter tout chevauchement improductif. A l'heure actuelle, les personnes âgées représentent à Malte 13 % de la population totale, chiffre qui passera à 20 % d'ici la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle. Malte, parfaitement consciente des dimensions du problème, a nommé un secrétaire parlementaire exclusivement chargé de se pencher sur les besoins et les intérêts des personnes âgées.

62. Malte estime que tous les pays devraient appuyer la solution proposée par la Directrice de l'Institut, à savoir un accroissement des ressources extra-budgétaires consacrées aux programmes qui méritent, de l'avis de nombreux Etats Membres, une attention prioritaire. Malte s'inquiète de la compression considérable de personnel du Groupe sur le vieillissement. Il faudrait par ailleurs organiser dans le monde entier en 1992 des activités pour commémorer le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Malte appuie fermement l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport (A/43/583) en faveur d'une grande collecte de fonds, les ressources à mobiliser d'ici à 1992 étant fixées à 2 millions de dollars.

63. Enfin, Malte a coopéré étroitement avec les délégations autrichienne et dominicaine à la mise au point d'un projet de résolution sur le vieillissement, qui sera, espère-t-elle, accepté par l'ensemble des membres de la Commission.

64. M. Abulhasan (Koweït) reprend la présidence.

65. Mlle LEOW (Singapour), prenant la parole sur le point 90, dit que le comportement de la jeunesse est un indice assez sûr de la santé d'un pays. Pour ceux qui n'ont pas la chance de posséder de ressources naturelles, les jeunes sont la ressource la plus précieuse, d'autant plus précieuse même que les ressources humaines, contrairement aux ressources naturelles, peuvent être continuellement renouvelées et enrichies. Les jeunes sont donc la clef ouvrant sur un avenir plus

(Mlle Leow, Singapour)

riant et une société meilleure; c'est pourquoi la délégation singapourienne se réjouit de constater, à la lecture du rapport du Secrétaire général (A/43/601), que certains pays mettent au point de nouveaux programmes en faveur de la jeunesse et renforcent leurs activités en faveur des jeunes pour donner suite à l'Année internationale de la jeunesse. Cette dernière ne doit toutefois pas être considérée comme une fin en soi; les gouvernements doivent continuer à développer les activités qu'ils entreprennent en faveur des jeunes à tous les niveaux de façon qu'une place plus active et créatrice soit faite à la jeunesse dans la société et à suivre consciemment une politique d'ensemble pour que les jeunes se sentent fermement intégrés à la société et aient le sentiment qu'on se soucie de leurs problèmes et de leurs besoins, psychologiques et autres.

66. Le Gouvernement singapourien a mis pour sa part l'accent sur la formation, l'éducation et le développement social des jeunes, à qui on inculque dès leur jeune âge, étant donné la société multiraciale dans laquelle ils vivent, le respect des droits d'autrui, quelles que soient sa couleur, sa race ou sa croyance, ce qui amène les jeunes Singapouriens à coexister pacifiquement non seulement entre eux mais aussi avec les habitants des pays voisins.

67. L'éducation est un facteur très important du développement des jeunes et un domaine dans lequel les gouvernements peuvent exercer une action, qu'il s'agisse de modifier ou de renforcer. Chaque enfant singapourien a accès à l'éducation; aux niveaux primaire, secondaire et supérieur, les étudiants sont en outre dirigés sur les cours qui correspondent le mieux à leurs capacités.

68. Etant donné les progrès rapides des télécommunications, il est inévitable que la jeunesse absorbe des valeurs et des cultures qui se heurtent aux leurs. Conscient des graves conséquences que cela pourrait avoir, le Gouvernement singapourien, par l'intermédiaire de l'Association du peuple, organise des activités sportives, récréatives, créatives, éducatives et sociales en faveur des jeunes. Il organise également des festivals de la jeunesse (accompagnés de manifestations sportives et culturelles) et des débats interscolaires télévisés pendant lesquels les jeunes ont la possibilité d'aborder les graves problèmes de l'heure.

69. Passant au point 89, la délégation singapourienne souligne que, comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son rapport (A/43/583), le profil démographique de la population mondiale se modifiera substantiellement dans les années à venir, puisque le nombre des personnes âgées dans le monde s'accroîtra sensiblement. Il faut donc d'ores et déjà prendre des mesures pour s'y préparer. Conscient qu'il ne suffit pas d'apporter une aide financière ou matérielle aux personnes âgées, le Gouvernement singapourien tâche, par la politique qu'il suit, de veiller à ce qu'elles soient socialement, physiquement et mentalement actives. En s'appuyant sur la notion de famille étendue, on essaie d'encourager les jeunes citoyens à s'occuper de leurs parents et de leurs grands-parents, politique qui a eu pour conséquence heureuse qu'un plus grand nombre de femmes ont pu occuper des emplois. Le Gouvernement singapourien offre également des activités sociales et récréatives aux personnes âgées dans le cadre de centres communautaires. Le Fonds central de prévoyance permet par ailleurs aux retraités d'assurer leur sécurité

(Mlle Leow, Singapour)

financière, leurs économies placées dans ce Fonds leur permettant d'acheter par la suite une maison ou de couvrir leurs soins médicaux. Les personnes âgées sont ainsi moins dépendantes de l'Etat et de la jeune génération et ont donc moins l'impression d'être un fardeau.

69. M. BANIA TOURE (Mali), prenant la parole sur le point 90, dit que l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse revêt une importance capitale pour son pays. En célébrant l'Année internationale de la jeunesse sous le signe "insertion des jeunes dans les circuits de production", le Mali a pu entreprendre une enquête socio-économique sur les jeunes. La Commission nationale de l'Année internationale de la jeunesse, sur la base des données recueillies au cours de l'enquête et des principes directeurs ainsi que de la planification décennale recommandée par la Conférence régionale consacrée à l'Année internationale de la jeunesse (Addis-Abeba, juin 1983) a élaboré un plan d'action national de la jeunesse en se fondant sur les impératifs suivants : nécessité de situer l'action envisagée dans le cadre des grandes priorités nationales du développement et du plan national de développement économique et social du Mali; nécessité de tenir compte des besoins essentiels des jeunes et de la contribution qu'ils peuvent apporter au développement en général et à la production en particulier; nécessité d'élaborer une politique nationale de la jeunesse se présentant sous la forme d'un ensemble cohérent de politiques et de programmes sectoriels. Le plan d'action a été élaboré en sept étapes : renforcement de l'organisation des jeunes et développement des infrastructures destinées à l'éducation non formelle; création des conditions permettant une intégration et une participation meilleures des jeunes en milieu rural; prévention de l'inadaptation sociale des jeunes; promotion de la réinsertion sociale des jeunes délinquants; promotion de l'intégration économique et sociale des jeunes en danger de marginalisation; promotion artistique et culturelle des jeunes; promotion des activités sportives des jeunes, y compris des jeunes handicapés.

70. Ces programmes comprennent 29 projets visant notamment à encadrer les jeunes, à créer des emplois, à leur assurer une formation pratique et à les faire participer à la protection de l'environnement, à la lutte contre la désertification, au développement des ressources naturelles et à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. L'un de ces projets, qui concerne le Centre de formation agricole pour les jeunes, a bénéficié de l'assistance du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse.

71. Le Mali, qui a une population essentiellement jeune, est convaincu qu'il ne peut réussir son développement qu'en tenant compte de tous les aspects de la situation des jeunes et en faisant participer la jeunesse au développement du pays. C'est faire là à son avis un investissement important et c'est par conséquent un moyen sûr de garantir l'avenir.

72. M. KOUNKOU (Congo), prenant la parole au titre des points 90, 92 et 93 de l'ordre du jour, dit que le Congo peut se prévaloir de nombreuses réalisations dans le domaine social. L'enseignement est entièrement gratuit, le taux de scolarité est de 100 % et l'accès à l'université est facilité par l'octroi de bourses d'études. La jeunesse, force vive de la nation, est présente et active dans toutes les institutions administratives, politiques et sociales. Pour lutter contre le chômage, de plus en plus de jeunes s'organisent en coopératives dans les localités rurales et comptent d'abord sur leurs propres ressources.

73. Le Congo est fier de ses infrastructures médicales et sociales. Les personnes handicapées ont bénéficié autant que les autres groupes démographiques de l'attention des pouvoirs publics. En application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, de nombreux centres de rééducation fonctionnelle et instituts spécialisés ont été créés.

74. Le nouveau Code de la famille, entré en vigueur il y a trois ans, a permis de moderniser la réglementation régissant la famille congolaise en éliminant notamment certaines attitudes négatives qui pénalisaient l'épouse et les enfants.

75. L'action menée dans le domaine social par le Congo est d'autant plus méritoire qu'il doit désormais faire face à une situation économique très difficile dont les conséquences ne pourront être que négatives pour le maintien et le développement de la politique sociale.

76. La délégation congolaise exprime sa satisfaction de l'action sociale de l'ONU dans le monde. Elle apprécie aussi à sa juste valeur l'aide fournie par les institutions spécialisées - notamment l'UNICEF - dont les pays en développement ont un besoin vital.

77. M. GRILLO (Colombie) déclare, à propos du point 107, que le renforcement de la famille, base d'une société plus juste et progressiste, est l'une des priorités des programmes sociaux du Gouvernement colombien. Ces programmes portent essentiellement sur la création de nouveaux établissements humains, l'amélioration des zones urbaines défavorisées, la création d'emplois, la fourniture de soins de santé primaires aux personnes non couvertes par une assurance et l'universalisation de l'enseignement primaire de type formel. La Colombie se félicite des résultats auxquels a abouti la réunion pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la famille et le développement qui s'est tenue récemment sous les auspices de l'Unesco à Caracas (Venezuela).

78. Pour ce qui est des personnes âgées (point 89), la Colombie, conformément aux recommandations de la Conférence de gérontologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenue à Bogota en juillet 1986, a élaboré à partir d'études statistiques portant sur les personnes de plus de 55 ans, un plan national en faveur du troisième âge qui insiste sur l'interdépendance de tous les secteurs de la population et vise à assurer la participation des personnes âgées à la vie sociale dans le respect de leur dignité. Le plan se compose de divers programmes dans lesquels sont pris en compte les besoins et les aspirations des personnes âgées surtout dans le domaine de la santé.

(M. Grillo, Colombie)

79. En ce qui concerne le point 90, le Gouvernement colombien est conscient que bien des jeunes qui appartiennent à un milieu urbain défavorisé en proie à des problèmes sociaux, économiques et culturels, se tournent vers la délinquance, la toxicomanie, la prostitution et compromettent ainsi leur épanouissement personnel et social. Il s'est donc efforcé de mettre au point des politiques propres à éviter la marginalisation des jeunes en améliorant les conditions de vie des familles issues de ces milieux et à favoriser la réinsertion sociale des jeunes par différents moyens.

80. Passant au point 93, le représentant de la Colombie se félicite des progrès réalisés en vue de la convocation à La Havane du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et exprime le souhait qu'on accorde une attention particulière à la prévention des activités criminelles à caractère terroriste.

81. M. AL-HAMAD (Koweït) déclare que son pays a conscience que tous les éléments de la société sont interdépendants et ont leur importance propre.

82. Les personnes handicapées ont été longtemps négligées et le Koweït s'efforce, pour des raisons humanitaires et morales, de leur apporter une aide sociale afin d'améliorer leurs conditions de vie en leur permettant d'exercer les droits qui sont les leurs en tant que citoyens. Le Koweït est d'ailleurs le siège permanent du Comité régional arabe de formation des handicapés.

83. La famille tire son importance du fait qu'elle réunit les jeunes, qui sont la force de la société et les personnes âgées, source de sagesse et d'expérience.

84. Du fait de sa structure démographique, le Koweït ne connaît pas de problème du vieillissement. En outre, le Coran prône le respect des anciens. Les jeunes de moins de 25 ans constituent 70 % de la population du Koweït qui s'efforce de leur donner les moyens d'assumer leur rôle à l'avenir. De nombreuses dispositions législatives existent à cet effet, qui reflètent les valeurs de l'Islam.

85. On ne peut édifier un Etat moderne que si tous ceux qui le composent, jeunes et vieux, hommes et femmes, sont à même de relever les défis de notre temps. Il convient donc de conjuguer les efforts à tous les niveaux, sur le plan local aussi bien qu'au niveau international.

La séance est levée à 13 heures.